



Droit des etranger pour que mon mari puisse venir en france

Par **alanah**, le **31/10/2008** à **12:58**

je vous demande cela fait depuis le 08.10.2007 que je suis marier avec un marocain, au debut tout allait bien et depuis 6 mois, il me harcele de divorcer en france part le billet de sa tante qui vie en france a t-il le droit alors que moi je fait toute les demarche aupres du conseil d'etat pour qu'il puisse venir le plus rapidement en france pour vivre avec moi. moi je suis pas tres bien en ce moment je le comprend pour moi c'est dur aussi d'attendre sur le Visa qui lui a etes refuser par le consulat de france en fevrier 2008. et pourtant nous nous aimons mais personne en tient compte de ca et pourtant j'invoque toujours l'ART:8: de la convention europeenne du droit de l'homme et de la vie privee d'un couple. et de plus la loi de m, SARKOZY du 24.07.06. mais de qui se moque t-on, moi j'ai fait faire des certificats medicaux part mon medecin pour prouver que j'allais pas bien et que j'etais depressif. et personne en tient compte de tout cela, de la souffrance d'un couple qui pensait etre ensemble pour la vie, j'ai deja passee toute les fetes sans lui a mes cotes et la encore je le sent que sa va etres la meme chose j'en peut plus j'ai trop mal. aidez moi svp.....

Par **avocat droit public**, le **02/11/2008** à **10:36**

Votre message est confus. Quelle est votre question?